

LOI YADAN : ATTEINTE AUX LIBERTÉS

Deux rassemblements se déroulaient ce 16 avril 2026. L'un regroupant FO – CGT – FSU – SOLIDAIRES mais également de nombreux jeunes, notamment ceux de Sciences Po.

Des interventions démontrant la nocivité de ce projet de loi qui vient s'ajouter aux lois précédentes liberticides restreignant les libertés et la démocratie.

Celle-ci est particulièrement nocive puisqu'elle instaure en délit le fait que l'on puisse critiquer le gouvernement de Netanyahu en étant taxé d'antisémite. Or le mouvement syndical, et notamment les organisations présentes à ce rassemblement de la place Jacques Bainville, n'accepte pas de voir ce gouvernement Netanyahu bombardier et massacrer les populations civiles. Nous le faisons d'ailleurs dans les mêmes conditions en ce qui concerne Trump.

Notre gouvernement, d'ailleurs, n'est pas à l'aise concernant ce projet de loi puisqu'il a fait rejeter la possibilité de débattre de la pétition contre la loi Yadan qui regroupe à ce jour plus de 707 000 signatures adressées à l'Assemblée nationale.

Il est intéressant de constater que le rassemblement des organisations syndicales, à la fin de celui-ci, a rejoint le rassemblement des Invalides qui se tenait sur les mêmes positions que celles des organisations syndicales.



Les provocations engagées par des groupes de contre-manifestants n'ont pas empêché que nos rassemblements se tiennent dans le calme, plusieurs centaines de personnes y participaient.

Ce projet de loi Yadan porte en lui les germes de vouloir faire tomber la représentativité des organisations syndicales qui pointent du doigt la politique néfaste et dangereuse de Netanyahu.

DERNIÈRE MINUTE :

Les députés macronistes retirent la proposition de loi Yadan sur l'antisémitisme. Un projet de loi sera présenté fin juin.

Nous avons eu raison de nous mobiliser en portant ce que développaient les 707 000 signataires de la pétition.

